



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

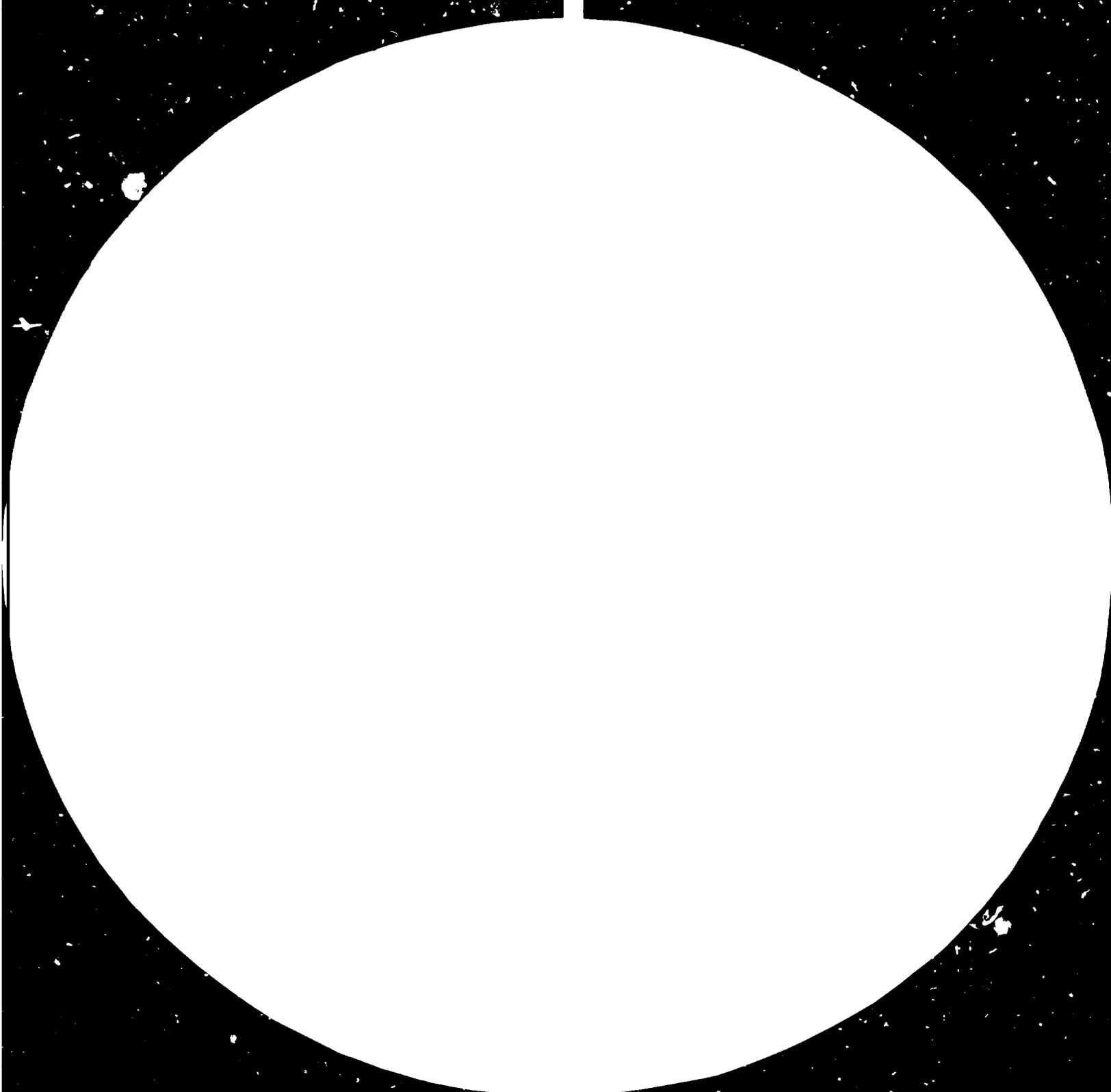
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



12159-F

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Distr. LIMITEE
UNIDO/PC.59
4 novembre 1982

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Réunion du Comité d'experts
sur les produits pharmaceutiques
Paris, 11-13 octobre 1982

Projet de rapport*

52

* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

V.82-33357

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
PREFACE	3
I. ORGANISATION DE LA REUNION	5
II. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	6
III. RAPPORT SUR LA QUESTION EXAMINEE - RESUME DES DEBATS	7

ANNEXES

I LISTE DES PARTICIPANTS	14
II LISTE DES DOCUMENTS	19
III LISTE INDICATIVE DES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS A CARACTERE NON CONFIDENTIEL NECESSAIRES POUR L'ETABLISSEMENT DE L'ETUDE	20

PREFACE

La deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), tenue à Lima (Pérou) en mars 1975, a recommandé que l'ONUDI étende ses activités à la mise en place d'un Système de consultations permanentes entre pays développés et pays en développement en vue d'augmenter la part de ces derniers pays dans la production industrielle mondiale grâce à une coopération internationale accrue^{1/}.

Par sa résolution 3362 (S-VII), l'Assemblée générale a décidé, à sa septième session extraordinaire tenue en septembre 1975, que le Système de consultations préconisé dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima devrait être mis en place aux échelons global, régional, interrégional et sectoriel^{2/} et que l'ONUDI, sur la demande des pays intéressés, devrait constituer une enceinte pour la négociation d'accords dans le domaine industriel entre pays développés et pays en développement et entre pays en développement eux-mêmes.

Le Système de consultations a été mis en place sous l'autorité du Conseil du développement industriel. Ayant décidé, en mai 1980, de conférer un caractère permanent au Système de consultations, le Conseil a adopté en mai 1982 le règlement intérieur^{3/} applicable au Système, y compris ses principes, objectifs et caractéristiques, notamment les suivants :

- Le Système de consultations est un instrument grâce auquel l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) sert d'enceinte aux pays développés et aux pays en développement pour leurs contacts et leurs consultations intéressant l'industrialisation des pays en développement ^{4/};
- Le Système de consultations permet également de procéder, pendant ou après les consultations, à des négociations entre les parties intéressées, sur la demande de ces dernières ^{5/};

^{1/} Rapport de la deuxième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ID/CONF.3/31), chapitre IV, "Déclaration et Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels", par. 66.

^{2/} Documents officiels de l'Assemblée générale, septième session ordinaire, Supplément No 1, par. 3.

^{3/} Le Système de consultations (PI/84).

^{4/} PI/84, par. 1.

^{5/} Ibid., par. 3.

- Les participants de chaque pays membre comprennent des représentants des pouvoirs publics ainsi que des représentants de l'industrie, des travailleurs, des groupements de consommateurs, etc., au gré de chaque gouvernement 6/;
- Chaque réunion de consultation établit un rapport, qui reproduit les conclusions et recommandations approuvées par consensus ainsi que les principales opinions exprimées pendant les débats 7/;

La première Consultation sur l'industrie pharmaceutique a eu lieu à Estoril (Portugal), du 1er au 5 décembre 1980^{8/}. A la suite de cette réunion, l'ONUDI a organisé une Table ronde sur le développement de l'industrie pharmaceutique, qui s'est tenue à Mohammedia (Maroc), les 2 et 3 décembre 1981^{9/}. En application des recommandations de la première Consultation, le Comité d'experts sur les produits pharmaceutiques s'est réuni à Paris (France), du 11 au 13 octobre 1982. On trouvera à l'annexe I la liste des participants à cette réunion.

6/ Ibid., par. 23.

7/ Ibid., par. 46.

8/ Rapport de la première Réunion de consultation sur l'industrie pharmaceutique (ID/259).

9/ Rapport de la Table ronde sur le développement de l'industrie pharmaceutique (UNIDO/PC.33).

I. ORGANISATION DE LA REUNION

Ouverture de la Réunion

1. La Réunion a été ouverte par M. A. Hacini, Directeur adjoint de la Division de la coordination des politiques et Chef du Service des négociations de l'ONUDI. Dans son allocution d'ouverture, M. Hacini a fait l'historique de la Réunion et a exposé notamment les objectifs et les tâches assignés au Comité par la première Consultation sur l'industrie pharmaceutique et par la Table ronde sur le développement de l'industrie pharmaceutique tenue à Mohammedia. Il a exprimé l'espoir que les documents présentés à la Réunion stimuleraient la discussion de façon que l'on puisse parvenir à des résultats constructifs, en précisant que ces documents ne visaient nullement à empêcher d'exprimer toute autre idée qui permettrait de trouver une solution aux questions posées.

Il a, au nom du Directeur exécutif de l'ONUDI, remercié le Gouvernement français d'avoir accueilli la Réunion.

2. M. A. Lewin, Directeur des Nations Unies et des organisations internationales au Ministère des relations extérieures à Paris (France), a ensuite pris la parole. Il a évoqué sa longue collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et l'ONUDI, qui remontait à 1975, année où avait été établi le Plan d'action de Lima. Il a souligné l'importance de la Réunion et exprimé l'espoir que ses résultats marqueraient un progrès important dans la réalisation de l'objectif d'industrialisation des pays en développement. Il a souhaité plein succès aux participants dans leurs travaux et a remercié le Directeur exécutif de l'ONUDI d'avoir décidé de tenir cette réunion à Paris.

Election du Bureau

3. M. Hacini a remercié M. Lewin pour son allocution. Il a rappelé à nouveau que le mandat assigné à la Réunion était connu des participants et que le problème à examiner se posait essentiellement aux pays en développement. Il a proposé que M. Gerard Garrido (Pérou) remplisse les fonctions de président et M. Ernst Vischer (Suisse) celles de vice-président de la Réunion, en précisant qu'ils participaient tous deux depuis longtemps aux réunions de l'ONUDI sur l'industrie pharmaceutique et qu'ils connaissaient bien les procédures à suivre et les problèmes posés. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

4. M. Garrido a fait une brève allocution; il a remercié les participants de son élection aux fonctions de président de la Réunion et a souligné qu'ils devaient coopérer pour pouvoir s'acquitter des tâches qui leur avaient été confiées.

Documentation

5. On trouvera à l'annexe II la liste des documents distribués aux participants.

Adoption du rapport

6. Le rapport de la Réunion a été adopté le 13 octobre 1982.

II. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

7. Eu égard à l'objectif visé, qui est d'obtenir pour les produits intermédiaires des prix présentant un rapport raisonnable avec le coût des médicaments en vrac, les négociations sur la fourniture et le prix de ces médicaments ou produits devraient se dérouler entre fournisseurs et acheteurs, et être fondées sur le principe de l'acceptation mutuelle.

8. Les besoins quantitatifs des pays en développement intéressés peuvent être évalués et communiqués aux producteurs. Après des négociations entre acheteurs et fournisseurs, et sur la base d'accords contractuels à long terme, les producteurs devraient prendre les dispositions nécessaires pour la fabrication de ces produits intermédiaires et médicaments en vrac, et assurer leur fourniture aux pays en développement à des prix raisonnables et acceptables pour les deux parties.

9. Le Comité a recommandé que l'ONUDI, en collaboration avec les producteurs des pays développés et des pays en développement, et avec le concours de consultants et d'experts connaissant bien les aspects théoriques et pratiques de l'industrie considérée, entreprenne une étude visant à fournir des renseignements pertinents de caractère non confidentiel sur le transfert de technologie pour la fabrication de produits intermédiaires et de médicaments en vrac, compte étant tenu de divers aspects techniques, comme le volume de production, l'importance des investissements, les facteurs de production, l'infrastructure, etc. Des études de ce genre pourraient être d'un grand secours pour les pays en développement dans leurs négociations bilatérales sur le transfert de technologie. La liste indicative des renseignements à caractère non confidentiel figurant à l'annexe III peut servir d'orientation pour l'établissement de l'étude en question.

10. Il faut accorder une attention particulière aux difficultés propres aux pays les moins avancés, dont le développement dans le domaine des produits pharmaceutiques est à peine amorcé. Pour ces pays, il est capital que soit résolu le problème de l'approvisionnement en médicaments en vrac et préparations pharmaceutiques, y compris les vaccins, à des conditions et prix acceptables pour les parties considérées, comme l'a recommandé l'ONUDI, ainsi que le problème du contrôle de la qualité.

11. Il a été pris note des recommandations formulées lors de la première Consultation sur l'industrie pharmaceutique, tenue à Lisbonne du 1er au 5 décembre 1980, et relatives au transfert de techniques pour la fabrication de produits intermédiaires et médicaments en vrac essentiels (document ID/259, page 7, paragraphes 4 et 5).

III. RAPPORT SUR LA QUESTION EXAMINEE RESUME DES DEBATS

12. Le secrétariat de l'ONUDI a donné des précisions concernant la composition du Comité d'experts sur les produits pharmaceutiques, en soulignant tout particulièrement que les participants représentaient l'industrie pharmaceutique, y compris les secteurs ayant trait à la production d'un ou plusieurs produits chimiques intermédiaires requis pour fabriquer les neuf médicaments essentiels examinés.

13. Le Comité a entendu un exposé général sur le Système de consultations, qui constitue un important instrument pour examiner les moyens d'atteindre l'objectif de Lima. Il a été observé que le développement de l'industrie pharmaceutique était indispensable à la réalisation des buts définis à Lima, qui présentent d'importants aspects humains et sociaux. Les trois questions intéressant le développement de cette industrie qui avaient été retenues par la première Consultation étaient les suivantes :

1. Prix et disponibilités des produits intermédiaires et des médicaments en vrac;
2. Arrangements contractuels;
3. Transfert de techniques pour la fabrication des médicaments essentiels.

14. Le Comité a également entendu un exposé sur les critères appliqués pour la sélection des 26 médicaments essentiels figurant sur la liste établie à titre d'exemple par l'ONUDI, ainsi qu'un résumé des recommandations formulées lors de la première Consultation sur l'industrie pharmaceutique, organisée en 1980.

15. Le secrétariat a souligné les principaux points mis en évidence au titre de la question I soumise à la Consultation, qui seraient examinés par le Comité :

- a) Disparité entre les prix des médicaments en vrac et ceux des produits intermédiaires correspondants;
- b) Contrainte que les prix des produits intermédiaires faisaient peser sur la fabrication de médicaments en vrac dans les pays en développement;
- c) Non-disponibilité de la technologie nécessaire pour la production de médicaments en vrac essentiels et des produits intermédiaires correspondants.

16. Le système de fixation des prix présenté à Lisbonne constituait un mécanisme permettant d'évaluer la relation entre le coût des produits intermédiaires et le coût de la production de médicaments en vrac.

17. On a souligné que ce système avait représenté pour l'ONUDI un moyen permettant d'analyser l'incidence des prix des produits intermédiaires sur le coût de production des médicaments en vrac; il ne devait en aucune manière être considéré comme une formule servant à déterminer les prix des produits intermédiaires.

18. Le secrétariat de l'ONUDI et les consultants ont présenté en détail le document UNIDO/PC.52. On a fait remarquer que cette étude reprenait les conclusions auxquelles on était parvenu antérieurement à Lisbonne, à savoir :

- a) Que le coût des produits intermédiaires avait une incidence directe sur le coût de production des médicaments en vrac, et
- b) Que le progrès technologique aurait pour effet d'accroître la rentabilité de la production de ces médicaments.

19. Le Président a ensuite invité les participants à présenter leurs observations. Les remarques suivantes ont été faites :

- Un représentant d'un pays industrialisé a rappelé que la récession générale constatée dans l'économie mondiale n'épargnait pas les industries chimiques et pharmaceutiques. La rentabilité avait baissé. Les gouvernements s'efforçaient de comprimer les dépenses sociales, y compris les dépenses liées à la santé publique, encore que l'on notait à cet égard des différences d'un pays à l'autre.

- Sept ou huit ans plus tôt, des investissements considérables avaient été consacrés à l'industrie chimique. On avait construit de grandes installations - inutilisées aujourd'hui - qui avaient permis une réduction temporaire des prix. Cette situation, a-t-on estimé, ne durerait probablement pas longtemps.

- Un représentant d'un pays en développement a fait observer que les pays en développement connaissaient des difficultés économiques analogues.

- Selon un participant d'un pays en développement, il ressortait du document examiné que dans deux cas, à savoir l'ethambutol et l'isoniazide, les prix des produits intermédiaires avaient baissé, mais non les prix internationaux des médicaments en vrac correspondants. Comme il existait une relation directe entre les coûts des produits intermédiaires et les prix des médicaments en vrac fabriqués à partir de ces produits, ce point demandait à être éclairci.

- Un participant d'un pays industrialisé a noté que le document examiné exposait le cas d'un seul pays, et que les données présentées pouvaient ne pas être valables pour d'autres pays en développement.

- Selon quelques représentants de pays industrialisés, il ne serait ni possible ni utile de définir une méthode globale pour établir des relations entre les prix des produits intermédiaires et ceux des médicaments en vrac, et les débats devraient par conséquent être axés sur des médicaments et produits intermédiaires spécifiques et avoir un caractère plus général, eu égard à divers facteurs comme l'investissement, le rendement du capital, la recherche-développement, etc., et étant entendu que les pays en développement devaient s'attendre à ce que le coût local soit plus élevé chez eux que dans les pays industrialisés.

- On a également fait remarquer que les facteurs sociaux et politiques jouaient un rôle considérable. Les expériences pilotes menées conformément aux principes mentionnés plus haut pourraient constituer un apport utile pour la deuxième Consultation.

- Un certain nombre de représentants de pays en développement ont souligné qu'il devrait y avoir une formule permettant d'établir un lien entre les prix des produits intermédiaires et ceux des médicaments en vrac.

- Selon un représentant d'un pays industrialisé, aucune formule de ce genre ne prendrait en considération l'amélioration des procédés; dans son pays, l'existence d'un rapport fixe entre le prix des médicaments en vrac et celui

des formes pharmaceutiques avait empêché une réduction des prix. Une telle formule était, certes, utile pour faire prendre conscience du problème, mais elle ne pouvait pas le résoudre.

- Un représentant d'un pays en développement a déclaré que les trois principaux obstacles à l'essor de l'industrie pharmaceutique dans les pays en développement avaient été identifiés par l'ONUDI lors de la première Consultation. Selon lui, la fixation des prix était un problème temporaire, la question essentielle étant la disponibilité d'une technologie appropriée pour la fabrication des médicaments en vrac et des produits intermédiaires; trois stratégies seraient possibles pour la résoudre :

- a) Achats dans des conditions concurrentielles, combinés avec l'acquisition de techniques;
- b) Coopération entre pays en développement et pays industrialisés et coopération technique entre pays en développement sous forme de coentreprises et de mise au point conjointe de techniques;
- c) Autodéveloppement réalisé par les pays du tiers monde grâce aux moyens locaux de recherche-développement.

- En réponse à la remarque d'un participant, relative au fait que la baisse des prix des produits intermédiaires ne se répercutait pas sur les prix des médicaments en vrac, le secrétariat a déclaré n'avoir pu trouver d'explication satisfaisante pour ce phénomène.

- Un des participants a également fait observer que certains des produits intermédiaires nécessaires pour fabriquer les médicaments en vrac pouvaient être obtenus auprès de plusieurs sources, de sorte que l'approvisionnement ne posait pas de problème grave dans ce cas. Par contre, les produits intermédiaires pour lesquels les sources d'approvisionnement étaient limitées appelaient une attention particulière et une coopération de la part de certains pays développés afin d'en accroître la fourniture à des conditions mutuellement acceptables qui faciliteraient aux pays en développement la production de médicaments en vrac. De même, les sources d'approvisionnement étaient limitées pour certains médicaments en vrac, utilisés surtout dans les pays en développement, et une coopération de la part des pays développés était nécessaire pour que les pays en développement puissent obtenir ces médicaments à des prix raisonnables.

- Quelques participants de pays en développement ont noté avec préoccupation le cas des pays en développement qui, après avoir créé des installations pour la fabrication de certains médicaments en vrac, avaient constaté que ces médicaments étaient fournis par les pays développés à des prix extrêmement bas, sans rapport avec les prix pratiqués pour les produits intermédiaires correspondants. Il en était résulté des problèmes pour les pays en développement, qui éprouvaient des difficultés à poursuivre leur production.

- Répondant à cette remarque, un participant de pays développé a déclaré que cette situation n'était pas exceptionnelle en économie et qu'elle se produisait de temps à autre dans d'autres pays, secteurs, etc.

- Un autre participant de pays développé a déclaré que les débats devraient être fondés sur des faits et des chiffres.

20. Le document UNIDO/PC.51 "Directory of Sources of Supply of 26 Essential Bulk Drugs, their Intermediates and some Raw Materials" et son Addendum 1 ont ensuite été présentés. Le répertoire que constituait ce document avait été établi conformément aux recommandations formulées lors de la première Consultation sur l'industrie pharmaceutique et de la Table ronde organisée au Maroc.

21. Le secrétariat a expliqué que l'établissement du répertoire était une première mesure destinée à aider les pays en développement à obtenir les produits pharmaceutiques dont ils ont besoin, aux meilleurs prix et dans les meilleurs délais. L'ONUDI considérait cette première version du répertoire comme un projet et serait par conséquent reconnaissante au Comité de la contribution qu'il lui apporterait pour rendre ce document plus précis et plus complet.

22. Une formule mathématique concernant les coûts était exposée dans le document de l'ONUDI PC.51/Addendum 1 et jointe au répertoire; elle pourrait servir aux dirigeants industriels et aux responsables des achats dans les pays en développement pour évaluer les prix.

23. Le Président a ensuite invité les membres du Comité à présenter leurs observations sur le répertoire, qui peuvent être résumées comme suit :

- Le répertoire a suscité, dans l'ensemble, des commentaires élogieux, et plusieurs participants l'ont jugé très utile.

- Il conviendrait que le répertoire soit périodiquement remis à jour. On pourrait également y mentionner des prix indicatifs. Selon une autre suggestion, qui a été acceptée, il faudrait faire une distinction entre les fabricants et les

fournisseurs. Il a été proposé de ne pas faire figurer les fournisseurs dans le répertoire, car les fabricants pouvaient être une meilleure source, mais cette proposition n'a pas été approuvée par d'autres participants, qui ont avancé que, dans certains cas, les acheteurs devaient s'adresser à des fournisseurs.

- Des suggestions ont également été présentées en ce qui concerne certaines entrées du répertoire - sang, fractions du sang, etc.

- Plusieurs participants ont estimé que le répertoire devrait contenir des références de pharmacopée pour les sources d'approvisionnement. Il devrait également préciser les conditions de stockage, particulièrement pour les substances sensibles à la chaleur.

- Un participant a fait remarquer que le document PC.51/Addendum 1 était dangereux dans la mesure où ses utilisateurs pourraient être amenés à déterminer des prix inapplicables sur le marché. Il a proposé que l'on dresse une liste des facteurs combinés dans les variables ΔM et C_{Oj} afin de faciliter la compréhension de la formule.

24. Le secrétariat a remercié les participants de leurs observations et a souligné une fois de plus que le répertoire était un projet et que toutes suggestions tenant à l'améliorer étaient les bienvenues. Il a également été expliqué que les noms des fabricants/fournisseurs avaient été aimablement communiqués par la FIIM et par des associations nationales, ou obtenus à l'occasion de contacts directs avec les fabricants dans les pays en développement. Le secrétariat a fait savoir qu'une fois approuvée la version définitive du répertoire, les données seraient stockées sur ordinateur, ce qui permettrait des mises à jour périodiques et peut-être des révisions annuelles ou bisannuelles. Il était envisagé de faire paraître le répertoire chaque année ou tous les deux ans, sans prix indicatifs, car des renseignements de ce genre pourraient très rapidement devenir périmés. Le secrétariat avait cependant l'intention de réunir des informations sur les prix indicatifs, pour communication aux pays en développement qui en feraient la demande. Certains participants de pays développés ont exprimé de sérieuses réserves quant à l'intérêt d'une telle opération.

25. Le secrétariat s'est également félicité de la suggestion présentée par un participant de pays développé et relative à la mise en place de systèmes centralisés d'achat et d'arrangements contractuels à long terme, car elle rejoignait ses propres recommandations antérieures. Il a également précisé que l'on s'assurerait de l'exactitude du répertoire en demandant aux fabricants qui y figuraient de confirmer l'exactitude des informations les concernant.

26. Au sujet du dernier point, le Secrétariat a fait remarquer que le document PC.51/Addendum 1 visait avant tout à décrire la méthode utilisée pour aboutir aux prix souhaitables indiqués dans le document PC.52. Les variables C_{oj} et ΔM étaient complexes et représentaient la somme de plusieurs éléments (par exemple, dans le cas de la chloroquine, $C_{oj} = C_1 + C_2 + C_3 + C_4$). Les conclusions auxquelles on pouvait parvenir grâce à ce système n'étaient valables que si les données utilisées pour les calculs étaient correctes et corr spondaient aux normes technico-économiques du procédé décrit.

27. Après un examen approfondi des divers aspects de la question dont le Comité était saisi, de longues délibérations et une analyse détaillée, un avant-projet de recommandations en trois parties a été soumis au Comité d'experts pour examen. Le texte définitif des conclusions et recommandations, en cinq parties (paragraphe 7 à 11), figure aux pages 6 et 7 du présent rapport.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

REUNION DU COMITE D'EXPERTS SUR LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES
PARIS, 11-13 OCTOBRE 1982

CHINE

Chi ZENGH
Directeur adjoint
Institut d'études de Shanghai pour l'industrie pharmaceutique
1856 Nanjing West Road
Shanghai
Télex : 22659 SPAC CN

ESPAGNE

Francisco FERRANDIZ
Centro de Desarrollo Tecnológico de la Industria (CDTI)
Ministerio de Industria y Energía
Edificio Gan
Calle Ramirez Arellano
Madrid
Téléphone : 201 89 86

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Jan DLOUHY
Vice-Président, Planification et développement commercial
American Cyanamid Co.
1, Cyanamid Plaza
Wayne, N.J. 07410
Téléphone : (201) 831 4027

FRANCE

Daniel BIRET
Sous-Directeur au Ministère de la recherche et de l'industrie
Direction des Industries chimiques, textiles et diverses
Division industries pharmaceutiques
66 rue de Bellechasse
75700 Paris
Téléphone : 556 55 44

Jean-Louis KEENE,
Direction de la pharmacie et du médicament
Ministère de la santé
8 avenue de Ségur
75700 Paris
Téléphone : 567 55 44

Dr LAVAUD
Roussel-Uclaf
Tour Roussel Nobel
92080 Paris La Défense Cedex 3
Télex : Roussel 610884 Puteaux

Etienne BARRAL
Rhône-Poulenc Santé
Cedex No 29
F-92097 Paris La Défense
Télex : Rhône t 610500 F
Téléphone : 768 09 05

GRECE

Jane ROUMBELAKI
Chef du Département des évaluations en douane
Direction des douanes
Ministère des finances
6 Rethymon Street
Athènes
Télex : 214001
Téléphone : 32 38 657

HONGRIE

János SPOLARICH
Chef de département
Union des industries pharmaceutiques hongroises
Lehel u. 11
1134 Budapest
Télex : 224485
Téléphone : 490 331

INDE

S. RAMANATHAN
Secrétaire, Ministère des produits chimiques et des engrais
Gouvernement indien
Shastri Bhavan
New Delhi 11 00 01
Télex : 31 2755 mpcf in
Téléphone : 38 36 95

MAROC

El Mokhtar TAZI
Président du Conseil national de l'ordre des pharmaciens (CNOP)
287 Boulevard Liberté
Casablanca
Téléphone : 27 15 75

MEXIQUE

Fermin FERNANDEZ-VIANA
Coordonnateur général
Comisión Intersecretarial de la Industria Farmaceutica
Ministère des industries
Hermosillo 26
Mexico 06769, D.F.
Télex : 1775690

PAKISTAN

F.R.Y. FAZLI
Président, Office de contrôle de la qualité
Ministère de la santé
Gouvernement pakistanais
Islamabad
Télex : SEHAT
Téléphone : 29111

PAYS-BAS

J.W.C. MILDER
Gist Brocades N.V.
Division de l'industrie
Produits en vrac
P.B.I Wateringseweg 1
Delft
Télex : 38031 gbip nl

PEROU

Gerard GARRIDO
Síntesis Química S.A. (SINQUISA)
Edificio Ejecutivo Pardo
Bolognesi 139
Lima 18
Télex : 20355 sinquisa

SUISSE

Ernst B. VISCHER
Ciba-Geigy Ltd
CH-4002 Bâle
Télex : 62991 cigy ch

OBSERVATEURS

FRANCE

Hervé BOLOT
Direction des Nations Unies
Ministère des relations extérieures
37 quai d'Orsay
75007 Paris

Téléphone : 55 95 40

Jean TALARMIN
Services de coopération et de développement
Ministère des relations extérieures
20 rue Monsieur
75007 Paris

Téléphone : 567 55 90

Gilberte SZWARCBERG
Syndicat national des industries pharmaceutiques
88 rue de la Faisanderie
75016 Paris

Téléphone : 503 21 01

François COUCELLE
SANOFI
37 Avenue Pierre Ier de Serbie
75008

M. CERCEAU
Pharmacie centrale des hôpitaux de l'Assistance publique
7 rue de Fer à Moulin
Paris 5ème

Télex : 204203F

GRECE

Charalambos GOLEMIS
Chef du service technique
Conseil pour l'étude des prix
22 Voullis Street
Athènes

Téléphone : 32 34 902 ou
32 34 846

OCCGE

Dr Cheick SOW
Secrétaire général
Organisation de coordination et de coopération dans
la lutte contre les grandes endémies
Centre MURAZ
Bobo-Dirulatto
Haute-Volta, Afrique de l'Ouest

Téléphone : 900 47 (bureau)
995 79 (domicile)

ONUUDI

M. JEAN ROY
Représentant de l'ONUUDI à Paris
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75015 Paris

A. Hacini, Directeur adjoint de la Division de la coordination des politiques

A. Tcheknavorian, Chef du Groupe des industries pharmaceutiques

M. A. Majid, Service des négociations, Division de la coordination des politiques

A. Pinto-Rodrigues, Service des négociations, Division de la coordination des politiques

J. Pogany, Service des études sectorielles

CONSULTANTS DE L'ONUUDI

V. MALIK
Secrétaire adjoint et Commissaire au développement pour les médicaments
Ministère des produits chimiques et des engrais
New Delhi 110001

Télex : 31 2755 mpcf in

T. WOODTHORPE
Bergheimstrasse 10
CH-8023 Zurich
Suisse

ANNEXE II

LISTE DES DOCUMENTS

1. Première Réunion de consultation sur l'industrie pharmaceutique, Lisbonne (Portugal), 1er-5 décembre 1980. Rapport ID/259
2. Prix et disponibilités des produits intermédiaires et des médicaments en vrac, 1980 ID/WG.331/4
3. Document de travail sur les disponibilités, les prix et la technologie des médicaments essentiels UNIDO/PC.14
4. Rapport de la Table ronde sur le développement de l'industrie pharmaceutique UNIDO/PC.33
5. Directory of Sources of Supply of Bulk Drugs, their Intermediates and some Raw Materials. Addendum UNIDO/PC.51
UNIDO/PC.51.Add.1
6. Disponibilités, prix et technologie des médicaments essentiels et de leurs produits intermédiaires UNIDO/PC.52

ANNEXE III

LISTE INDICATIVE DES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS A CARACTERE
NON CONFIDENTIEL NECESSAIRES POUR L'ETABLISSEMENT DE L'ETUDE

1. Désignation du produit/du produit intermédiaire
2. Possibilité d'obtenir le produit/le produit intermédiaire
3. Schéma de la méthode de traitement chimique (non confidentiel)
4. Facteurs de conversion et/ou rendements chimiques
5. Prix indicatif des intrants (chimiques)
6. Coûts de fabrication totaux
 - Services publics)
 - Energie)
 - Traitements et salaires) d'après les renseignements fournis
 - Amortissement) par les pays en développement
 - Entretien)
 - Frais généraux)
7. Capital fixe requis; part en pourcentage à financer en devises fortes; dépenses en monnaie locale
8. Capacité de production minimum
9. Considérations écologiques
10. Règlements de sécurité
11. Facteurs particuliers influant sur l'économie du procédé employé actuellement (renseignements confidentiels)
12. Infrastructure requise
13. Personnel qualifié requis
14. Type de transfert de technologie (coentreprise, règlement forfaitaire, licence)
15. Dans le cas d'un règlement forfaitaire, mesure dans laquelle le fabricant est disposé à fournir une assistance (renseignements concernant la conception des installations, formation, démonstration, etc.)
16. Renseignements concernant toute condition particulière.

